

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Date de convocation : 11 janvier 2022

Sont présents 13 conseillers municipaux.

Excusé : Néant

Absents : Néant

Pouvoir : PARSAT à CASSIER-CHARBONNEL, DORIS à FAURE, PALLARD à BECHADERGUE, CLAUDEL à BRAZIER, GOMES à COMMUNAL, MOYA à VALADE.

Début de la séance à 20 h 35

Secrétaire de séance : Fabien ARCHIPCZUK

## **1) CONVENTION 2022 SPA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 19 août 2021 concernant la convention fourrière avec la S.P.A. de Bergerac pour 2022 avec une contribution de 0,90 € par habitant. Suite à l'envoi de la convention 2022, la S.P.A. a décidé qu'exceptionnellement la contribution resterait à 0,85 € par habitant comme en 2021. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2022 avec la SPA de Bergerac.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

## **2) CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 avait été signée jusqu'au 31 décembre 2021. Il présente la nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Après délibération, le conseil municipal accepte les conditions d'adhésions et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

## **3) SUBVENTION DETR 2022 CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un city stade et que des dossiers de demande de subventions ont déjà été déposés auprès du Conseil Départemental, de la CAF, mais qu'il y a la possibilité de solliciter la DETR 2022. Le conseil municipal demande à bénéficier de la DETR 2022.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

## **4) SUBVENTION DETR 2022 CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un club house et qu'un dossier de demande de subventions a déjà été déposé auprès du Conseil Départemental mais qu'il y a la possibilité de solliciter la DETR 2022. Le conseil municipal demande à bénéficier de la DETR 2022.

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

## **5) AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 COMMUNE**

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 : 468 893,73 € (25 % 117 223,43 €).

Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

2135	Instal.générales,agencements,aménagements constructions	12 000,00 €
2138	Autres constructions	77 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €

231-000	Constructions-Non individualisées	22 223,43 €
	<b>TOTAL</b>	<b>117 223,43 €</b>

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

#### **6) AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 IRRIGATION**

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2021 : 270 000 € (25 % 67 500,00 €). Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

231	Immobilisations corporelles en cours	67 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>67 500,00 €</b>

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 19 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

#### **7) DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux élections municipales de 2020, il n'a pas été désigné de correspondant défense. Le conseil municipal décide de choisir Brigitte VALADE pour représenter la commune.

#### **8) DESIGNATION CORRESPONDANT ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture demande de désigner un référent « accessibilité » qui sera en charge du suivi de la réglementation relative à l'accessibilité de la voirie et des ERP. Le conseil municipal décide de choisir Bernard PREVOT pour représenter la commune.

#### **9) MANIFESTE DEFENSE PRODUCTION ARTISANALE ET LOCALE DU FOIE GRAS**

Monsieur le Maire fait lecture du manifeste pour défendre la production artisanale et locale du foie gras établi par l'Union des Maires. Il est proposé aux élus qui le souhaitent de le signer. Les élus présents soutiennent les producteurs artisanaux et locaux de foie gras et plébiscitent ce met traditionnel du Périgord.

#### **10) ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'AQUITAINE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 27 janvier 2022 pour présenter les principes de l'adhésion à l'Etat Public Foncier d'Aquitaine. Il rappelle aux élus les prérogatives de l'établissement public foncier dans l'aide aux communes en tant que relais pour l'acquisition foncière. Les détails sur le fonctionnement seront demandés lors de cette réunion.

#### **11) DIVERS**

- Remerciements de la famille FAURE « rue des Déporté » suite au décès de FAURE Jean-Pierre.
- Remerciements des familles LESCURE Jean-Marie, JEAN André, LECATRE, VACHER, RAMEIX et RASSER pour les colis de fin d'année.
- Remerciements de l'AAPPMA, association de pêche pour l'attribution d'une subvention en 2021.
- Remerciement des membres de l'équipe d'animation pastorale et la communion catholique pour les améliorations réalisées à l'église.

- La Croix rouge française de Bergerac et l'association DES BOULES AUX NEZ sollicitent une subvention pour 2022, le conseil municipal étudiera ces demandes lors de son prochain budget.
- Informations sur l'avancement des travaux de l'école maternelle. Les travaux s'effectuent lors des vacances scolaires.
- Projet du city stade : les plannings surchargés des entreprises et les impacts de la COVID 19 ont retardé le début des travaux.
- Actualité du CIAS : la dernière réunion n'a pas pu se tenir, le quorum des représentants des communes n'étant pas atteint. Les bénéficiaires du CIAS sont pourtant eux, de plus en plus nombreux.
- Aménagement de la circulation du Bourg : Les résultats de l'étude de la CAB sont attendus.
- La jonction des réseaux d'adduction d'eau potable entre St Pierre d'Eyraud et La Force a été réalisé, permettant de se relayer en cas de besoin.

Fin de séance : 21h55